

ÉCHOS DES USINES RENAULT

Au département 55, les travailleurs de la frappe (une soixantaine) ont repris le travail après dix-sept jours de grève. Ces ouvriers « sortent » à peu près quatre millions de vis par jour. Dans l'espoir de bloquer le montage des véhicules, ils estimaient que leur grève-bouchon serait plus efficace pour contraindre la direction de l'usine à céder, que les grèves « tournantes » affectant divers départements de Renault depuis le mois de décembre 1961. Ils se fixaient principalement comme revendication, un aménagement de leurs conditions de travail, à tout le moins une prime de nuisance. En effet, l'intensité du bruit est telle qu'une partie d'entre eux est atteinte de surdité. Cette intensité est de 120 à 130 décibels, alors que le nombre supportable ne devrait pas dépasser 90 décibels. Ils n'ont cédé qu'en raison du fait que la Régie a trouvé des fournisseurs pour sa visserie jusqu'en Belgique et Allemagne, chez son propre « concurrent » Volkswagen. La solidarité du reste du personnel s'est élevée à près de 2 millions.

Cette grève fut dirigée par un comité des ouvriers de l'atelier. Ces derniers se réunissaient deux fois par jour pour décider de leur action. Bien qu'ayant perdu plus d'une quinzaine de salaire et le montant de la prime de juin, aucune démoralisation ne s'en est suivie. Le jour de la reprise du travail, ils ont débrayé une heure avec l'ensemble de l'usine sur un mot d'ordre de la C.G.T. (grève suivie à 50 % des ouvriers). Les grèves tournantes ou limitées comme les grèves-bouchons n'ont pas fini de faire discuter.

Le jour de la grève d'E.D.F.-G.D.F., le mardi 29 mai, 5.000 ouvriers de Billancourt ont été renvoyés chez eux à 9 heures du matin, à cause du manque de courant. Parmi eux, les travailleurs des fonderies étaient les plus nombreux. Indignés d'être venus et d'être renvoyés soudainement chez eux, les ouvriers des fonderies sont allés manifester pour obtenir le paiement de leur journée. Regroupés devant le bureau d'un membre de la direction, ils ont « tenu » le feu rouge de l'avenue E.-Zola. La circulation était bloquée. L'atmosphère s'échauffait. La direction restait muette. Comment en sortir ? C'est un délégué de la C.G.T. qui se chargea de demander la dispersion, dans le mécontentement général. Il préconisa la continuation de la lutte le lendemain. Mais pourquoi pas aujourd'hui, puisqu'on est tous là ? lui rétorquèrent les ouvriers. Les travailleurs algériens, particulièrement nombreux aux fonderies, estimaient que, décidément, ce délégué C.G.T., Elloy, par ailleurs secrétaire de section du P.C.F., était tout juste capable en matière d'action de préconiser la dispersion. Ils se rappelaient qu'en 1957 déjà des centaines de travailleurs algériens des fonderies qui manifestaient, au même lieu, contre les licenciements qui avaient frappé certains d'entre eux (à la suite d'une grève du F.L.N.) s'étaient vu recommander la même attitude par ce même délégué. Ceci à leur grande indignation... encore une fois.

CORRESPONDANT.

LES CONDITIONS POLITIQUES D'UN COMBAT D'ENSEMBLE

Depuis le cessez-le-feu, le mouvement revendicatif connaît un nouvel essor, particulièrement dans le secteur public et semi-public. Le problème des mots d'ordre, des formes de lutte, des objectifs à atteindre pour la satisfaction des revendications se pose à toutes les Centrales et à tous les Partis ouvriers (1).

I. — UN TOURNANT DIFFICILE A PRENDRE

Le moins que l'on puisse dire, est que la C.G.T. n'est pas en possession d'une tactique bien arrêtée.

Le rapport de Léon Mauvais au C.C.N. des 17 et 18 avril paraissait marquer un net tournant. Il n'était plus question de la particularisation inaugurée après les grèves de Nantes et de Saint-Nazaire (1955) : «...les luttes peuvent prendre d'autres développements, revêtir un caractère d'ensemble et une ampleur plus vaste... Certaines — par exemple à la S.N.C.F. et à E.G.F. — ont eu un caractère d'ensemble qu'elles ont très rarement connu. D'autres luttes sont à envisager pour toute une branche (par exemple l'automobile), pour toute une corporation... »

« Ce qui doit être clair, c'est que la diversité des luttes, leur caractère partiel, limité même, ne doit jamais nous faire perdre de vue que les travailleurs d'une corporation ont des aspirations, des revendications générales communes ou qui peuvent être à notre initiative et pour lesquelles des luttes d'ensemble, d'une grande ampleur, doivent être envisagées et organisées ».

Or depuis ce C.C.N. se sont tenus des comités de coordination des différentes branches. Aucune allusion n'y fut faite au discours de Léon Mauvais. Aux militants utilisant ce discours pour « pousser », il fut opposé une inertie sourde, sans pour autant les combattre rudement comme par le passé. Aucune action nationale ou régionale de la métallurgie ne fut envisagée, alors qu'en juin 60, celles-ci furent organisées sans que l'action connût un développement plus vaste.

Même la journée d'action organisée sur la base de l'entreprise Renault et qui fut un échec, est ouvertement critiquée, alors qu'elle se fit à l'initiative de la direction du syndicat Renault, particulièrement lié à l'appareil du P.C.F. et de la C.G.T.

Si la Fédération des métaux désirait vraiment pousser, elle aurait pu le faire à la faveur du lock-out des ouvriers de Sud-Aviation de Nantes. Bien qu'atténuée, la combativité des métaux de Nantes aurait pu s'exprimer autrement que dans des meetings de solidarité organisés à la fin du travail. « L'Humanité » donnait le ton en signalant que seuls une dizaine de « d'aventuriers » s'étaient opposés à la reprise du travail.

Le 31 mai (2) une réunion du Comité Fédéral s'est tenue avec à l'ordre du jour l'examen de l'organisation d'une journée revendicative. Les travaux se terminaient

BILLET SYNDICAL

Il y a quelques semaines, Pompidou déclarait, dans son premier discours de chef de gouvernement, qu'à l'automne, des discussions, traitant des problèmes sociaux auraient lieu.

La C.G.T. accéléra alors sa campagne (au moins dans des communiqués) dans le but d'imposer sans attendre la satisfaction de revendications d'ensemble élaborées par le C.C.N. et diffusées largement dans les entreprises.

Dans le secteur privé, une agitation sporadique, en définitive très limitée, s'est maintenue tant bien que mal et éteinte fin mai (au moins dans la région parisienne). Ceci alors même que la forme de lutte préconisée par la C.G.T. devait, paraît-il, favoriser le harcèlement en permanence des patrons (par combinaison de grèves tournantes culminant de temps à autre dans un mouvement d'ensemble limité dans le cadre de l'entreprise, d'un trust, voire d'une branche). Chez Renault, les dites grèves se traînèrent jusqu'au 24 mai. Ce jour-là, une grève d'une heure rassemblant 40 à 45 % des ouvriers constitua le fameux « baroud d'honneur » dont la C.G.T. a l'habitude de faire endosser la responsabilité à la C.F.T.C.

Depuis, la proximité des congés payés n'a pu qu'accélérer la retombée au moins dans tous les secteurs ou les usines ferment leurs portes.

En fait, les secteurs public et semi-public furent et sont encore seuls à connaître des luttes, d'une envergure non négligeable.

Pendant l'été, le trafic de la S.N.C.F., loin de diminuer, a tendance à s'accroître. Ce qui explique que l'action revendicative chez les cheminots se maintiendra dans les mois qui viennent.

Là comme dans tous les secteurs où les systèmes de rémunération favorisent la liaison des différentes catégories de personnel, de grandes difficultés se font jour pour réaliser pleinement la tactique de harcèlement de la C.G.T. C'est pourquoi la grève de deux heures ou de vingt-quatre heures, tous ensemble, est le plus largement utilisé. Il existe, en effet, moins de possibi-

lités de particulariser les revendications.

En fait, l'application mécanique de la tactique de lutte dans les deux secteurs n'a favorisé en rien le développement de l'action. Dans une grande mesure, cela pose le problème d'une analyse complète et détaillée des conditions de vie des ouvriers et de leurs diversifications proprement extraordinaires (ce n'est pas par hasard, d'ailleurs, que tous les travailleurs du secteur public réclament leur alignement sur la métallurgie).

Depuis plusieurs mois, des discussions se déroulent en permanence parmi les militants sur la tactique de lutte. Le dilemme n'est pas seulement entre grèves tournantes ou généralisation des luttes.

LA COORDINATION DES ACTIONS

Mais, en dehors de la grève, quoi faire ?

Le premier devoir est d'abord de rechercher les mots d'ordre communs. Le plus actuel, celui sur lequel le gouvernement commence à reculer à la S.N.C.F., c'est celui de la réduction du temps de travail. Il n'est pas seulement réaliste parce que les ouvriers font beaucoup d'heures supplémentaires au-dessus de 40 heures, il est aussi un mot d'ordre ayant une résonance dans tout le mouvement ouvrier européen. Qui empêche la C.G.T. de publier une liste de tous les établissements, trusts, usines, etc. de France et d'Europe où figureraient le temps de travail et le niveau des rémunérations ?

Un tel document précis favoriserait largement la popularisation d'un mot d'ordre sur lequel se battent déjà les cheminots français.

Ce serait déjà créer les conditions pour les luttes du retour des vacances. Ce serait déjà poser les bases de la coordination d'action des travailleurs des divers secteurs. L'unité d'action des travailleurs c'est, encore une fois, l'unité des conditions de vie des ouvriers, leur libre discussion dans les assemblées d'usines et les congrès de la forme de lutte que les ouvriers veulent engager.

sur un communiqué reprenant les thèmes essentiels de la particularisation : « ère des actions unies, tenaces et répétées ont déjà en de nombreux cas, contraint les patrons à céder des avantages appréciables ; le Comité Fédéral appelle à multiplier les initiatives sur la base des ateliers, des bureaux, des usines, des localités, des régions... ». De journée revendicative nullement question.

C'est sur ces bases qu'une nouvelle Assemblée de militants de la Seine s'est tenue le 14 juin sous la présidence de Breteau. C'est la deuxième fois en deux mois que la Fédération intervient directement parmi les militants.

A son tour Georges Séguy, à la fois secrétaire général de la Fédération des Cheminots et membre du Bureau Politique du P.C.F., vient de justifier dans un long article de « l'Humanité » (11 juin) la tactique des grèves de harcèlement à la S.N.C.F. : « Nous ne sommes pas, à la C.G.T., hostiles par principe à une grève illimitée, mais nous en mesurons la portée. Nous savons qu'il faut réunir toutes les conditions de son succès, non pas seulement pour une corporation, mais au niveau de la grande masse des travailleurs. Cette idée est en germe, mais à vouloir précipiter on risque de compromettre la moisson. »

Deux jours plus tôt, au cours d'une Conférence de presse, les dirigeants des cheminots C.G.T. avaient cru devoir déclarer que «...ceux qui veulent l'action illimitée dès maintenant sont des aventuriers », « Le Monde » du 10 juin.

La dénonciation de G. Séguy est d'autant plus véhémente que les partisans d'une grève illimitée sont nombreux à la S.N.C.F. où les débrayages limités sont moins rentables que dans l'industrie privée.

II. — L'OPINION DES TRAVAILLEURS

Ces tergiversations, ces contradictions s'expliquent, en partie, par le souci de ne pas effrayer les participants bourgeois du V^e Colloque convoqué à la fin du mois de mars par Maître Thorp (3), mais surtout, pour le moment, par la situation dans la classe ouvrière.

Il existe, à l'heure actuelle, parmi les travailleurs deux courants :

1. Celui de ceux qui hésitent à se lancer dans une action de grande envergure. Thorez s'est fait l'écho de leurs préoccupations au C.C. de Bezons, en ce terme : «...En deuxième lieu, on oublie que l'action syndicale... cela ne veut pas toujours dire la grève... c'est toujours un sacrifice pour la classe ouvrière. Donc emploi de toutes les méthodes de lutte et tactiques de grève intelligentes ».

2. Celui de ceux qui manifestent méfiance, lassitude, scepticisme envers l'efficacité des débrayages limités dans le temps et fractionnés dans l'entreprise même. Ce courant est le plus sain des deux. Il est une expression de la combativité potentielle des salariés.

(2) Après la session du C.C. à Bérons.

(3) Cf. le numéro de mai de la « V.T. ».

Ces deux courants, en apparence contradictoires, traduisent la volonté unanime des travailleurs de ne s'engager que s'ils ont une forte probabilité de vaincre. Il est vrai, comme l'a écrit Séguy, qu'un grand combat ne se décrète pas ; il faut ajouter qu'il n'est pas la simple affaire de dispositions organisationnelles. La volonté des travailleurs doit être soutenue par des perspectives claires qui sont déterminantes. Il faut lier la lutte revendicative au problème des rapports avec le gouvernement et du combat pour renverser le régime.

Autrement les travailleurs préfèrent utiliser les syndicats vraiment réformistes de la C.F.T.C. et de F.O.

Ce qui explique certains résultats aux élections professionnelles, dans les dernières semaines.

COMMUNIQUÉ DE L'A.G.T.A. : LES PROLONGEMENTS SANGUINAIRES DU 17 OCTOBRE 1961

Papon et les siens déchaînent les foudres de leur furie fasciste sur les travailleurs algériens venus remplir les formalités de participation au référendum.

Avec une violence inouïe, les sections racistes spéciales de la police parisienne ont, les 9-10 et 11 juin réédité à Paris 18^e, rue de la Charbonnière et de la Goutte d'Or — 19^e Buttes Chaumont et à Noisy-le-Sec leur sanglante répression du 17 octobre 1961.

Jouissant d'une impunité parfaite (comme Salan), Papon raciste notoire, donne là sa véritable interprétation des accords d'Evian, et tente comme toujours par un récit ahurissant de justifier les massacres auxquels se sont déchaînés ses sbires, une fois de plus, sur les travailleurs Algériens, pour s'abattre demain sur les travailleurs Français qui tenteront de défendre leurs toutes dernières libertés.

Nous élevons une solennelle protestation contre ces agissements et exigeons qu'une mesure rigoureuse soit prise à l'égard de cette inqualifiable furie. La première doit s'abattre sur Papon dont la révocation a été maintes fois réclamée.

Nous appelons les travailleurs Français et leurs organisations syndicales à manifester leur solidarité agissante à l'égard de leurs camarades Algériens, en exigeant le châtement impitoyable de ces fous du crime.

Travailleurs Français ! Vous saurez que la coopération dont on vante les vertus, ne peut trouver une solution magique, elle ne peut être possible que si dans les faits, elle se concrétise par des actes véritables.

Le 12 juin 1962.

(1) Se reporter à la page 7.